Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260302-CC_2026_31-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 02/03/2026

Délibération n°9

L'an deux mille vingt-six, lundi deux mars à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-trois du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	53
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :

Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Bernard RYO, Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU, Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE, Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, Loïc L'HARIDON, délégué de Redon, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Bertrand, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Laëtitia BARREAU, déléguée de Fégréac, Denis HUET, délégué de Rieux

Secrétaire de séance : Hubert DU PLESSIS

AMENAGEMENT AVENANT N°1 CONVENTION DE MANDAT D'ENCAISSEMENT DE RECETTES ET DE PAIEMENT TRANSPORT URBAIN ET SUR RESERVATION RED

Annexe : Projet de convention de mandat d'encaissement de recettes et de paiement transport urbain et sur Réservation

La présente délibération a pour objet de modifier la convention de mandat d'encaissement de recettes et de paiement permettant d'assurer la collecte des recettes générées par les services de Transport Urbain et Transport sur Réservation



Rapport de Monsieur Franck PICHOT, Conseiller communautaire délégué

REDON Agglomération déploie sa stratégie mobilités votée en juillet 2024. Un réseau de transport urbain et de transport sur réservation sous la marque « RED » est en service depuis le 1er septembre 2025, et payant depuis le 03 novembre 2025.

Le groupement représenté par l'entreprise MAURY Transports assure la collecte des recettes et la mise à disposition des solutions d'achats des titres de transports, pour le compte du groupement et auprès de l'entreprise Nor&Via, titulaire du marché portant sur le service de Transport sur Réservation.

Ainsi, les usagers peuvent acheter leur titre à bord des véhicules du réseau, auprès du réseau des dépositaires et via l'application M'Ticket RED.

Une convention de mandat a été instaurée afin d'encadrer juridiquement la collecte des recettes issues de l'exploitation du réseau de transports.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260302-CC_2026_31-DE

A ce jour, les abonnements mensuels et annuels sont exclusivement disponibles via la solution numérique M'Ticket. Afin de répondre à la demande des usagers et habitants du territoire, il est proposé une solution d'abonnement mensuel ou annuel en format papier. Maury Transports sera chargé d'assurer la collecte des informations et l'envoi des abonnements, composés d'une carte et d'un coupon d'abonnement. Le paiement sera à réaliser par chèque, à transmettre par voie postale.

En complément, il est également ajouté la possibilité pour les structures publiques partenaires (communes et CCAS notamment), de pouvoir acquérir des titres directement auprès de Maury transports, avec un paiement par virement bancaire sur le compte de Maury Transports crée à cet effet.

L'article 2 de convention de mandat et d'encaissement et de reversement de recettes est complétée pour inscrire ces ajouts :

« 2.1 - Les recettes générées dans le cadre des services de transport urbain et de transport sur réservation (réseau RED)

- A bord des véhicules du réseau de transport urbain (lot 1) dont le mandataire est le titulaire du lot

- Via la solution numérique mise en place par le mandataire - M-ticket- Airweb permettant l'acquisition de l'ensemble des titres de transports du réseau RED

- Via une solution de paiement par voie postale par chèque pour les abonnements mensuels ou annuels (tarif plein ou tarif réduit)

- Via une solution de paiement par un système de facturation et virement pour les collectivités et structures publiques partenaires »

VU les marchés publics n°2025.022 et n°2025.023 relatifs a |'exploitation d'un réseau de transport public sur le territoire de REDON Agglomération ;

VU la délibération CC_2025_75 du Conseil Communautaire en date du 05 mai 2025 portant sur la grille tarifaire des réseaux de transport urbain et de transport sur réservation ;

VU la délibération CC_2025_164 du Conseil Communautaire en date du 13 octobre 2025 portant sur la convention de mandat d'encaissement et de reversement des recettes du réseau RED ;

VU l'avis du conforme du comptable public en date du 27 février 2026 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission mobilités en date du 16 février 2026.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'instaurer la convention de mandat d'encaissement de recettes et de paiement telle que présentée en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 02/03/2026

Le Secrétaire de séance,
Hubert DU PLESSIS

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34

Le Président,
Jean-François MARY